



ALSTOM TRANSPORT SAINT-OUEN



Saint-Ouen, le 2/04/2013

RETRAIT DU PROJET DE LOI sur « *la sécurisation de l'emploi* » !

TOUS À LA MANIFESTATION DU 9 AVRIL

Les organisations syndicales CGT et FO dénoncent une attaque historique contre les droits des salariés!

Le gouvernement a transcrit dans le projet de loi sur « *la sécurisation de l'emploi* » l'accord national interprofessionnel conclu le 11 janvier dernier par le MEDEF, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC et rejeté par les confédérations CGT et FO.

L'assemblée nationale a commencé à discuter de ce projet de loi qui reprend l'essentiel de l'accord du 11 janvier. Si ce projet comporte de prétendues avancées en trompe-l'œil, il constitue surtout une attaque brutale et de grande ampleur contre le Code du Travail et les Conventions collectives. En effet, il accroît la flexibilité, aggrave la précarité et n'apporte en contrepartie aucune sécurité aux salariés. Il permet aux employeurs de déroger au droit du travail dans la plupart des domaines (rémunération, durée du travail, organisation du temps de travail, temps partiel imposé, mobilités forcées) et facilite la possibilité de licencier.

Mobilité forcée

Le projet de loi consacre la mobilité forcée et en fait une méthode ordinaire de restructuration. Le salarié qui refuserait une mobilité serait licencié pour motif économique, mais l'entreprise serait exonérée de la mise en place des procédures légales encadrant le licenciement économique et, le cas échéant, de la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) destiné à favoriser le reclassement des salariés dont le poste est supprimé. **Ceci donne la possibilité aux employeurs de restructurer et licencier sans avoir à faire de PSE, sous couvert de mobilité imposée.**

Chantage à l'emploi et réduction de salaire

Il s'agit en fait d'autoriser les accords « **compétitivité- emploi** » voulus par le gouvernement précédent sous la nouvelle appellation « **accords de maintien dans l'emploi** ».

Ainsi, pendant deux ans maximum, en échange d'une baisse des salaires, d'une augmentation du temps de travail, l'entreprise s'engagerait à maintenir l'emploi. Les salariés qui refuseront seront automatiquement licenciés sans contestation possible et sans l'accompagnement habituel des plans sociaux.

Licenciements facilités

Plusieurs articles sont destinés à permettre aux employeurs de licencier plus vite, à moindre coût et avec moins de risques d'être contestés en justice. Les droits et protections des salariés dans le cadre des PSE (Plans de Sauvegarde de l'Emploi) sont purement et simplement supprimés par le projet de loi qui permet aux employeurs de fixer leurs propres règles, avec des formalités très réduites.

Temps partiel corvéable à merci

Le projet de loi organise la possibilité pour les employeurs de déroger aux règles du droit du travail pour l'organisation des temps partiels, y compris sur la rémunération des heures complémentaires.

La précarité encouragée

Les CDD de moins de trois mois seront taxés, à hauteur de 40€ par mois pour un salaire au SMIC. Non seulement ce ne sera pas financièrement dissuasif, mais au contraire, la précarité sera encouragée par la taxation (« *je paye la taxe donc j'ai le droit de ...* »). Notons que si la taxation de ces CDD est estimée à 110 millions d'€ à la charge des employeurs, les exonérations de cotisations patronales d'assurance-chômage pendant trois mois pour toute embauche en CDI d'un jeune de moins de 26 ans s'élèveront à 150 millions d'euros, soit un nouveau gain de plus de 40 millions d'euros pour les entreprises.

L'accord du 11 janvier est un marché de dupes ! Il est dangereux pour les salariés ! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés pendant des dizaines d'années est remis en cause.

Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi. Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe l'austérité et la dérèglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage.

**POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI
sur « *la sécurisation de l'emploi* »**

**GRÈVE ET MANIFESTATION
LE MARDI 9 AVRIL 2013**

**RENDEZ-VOUS A MONTPARNASSE
(place du 18 juin 1940) A 14H**